



Cfdt: Agriculture

SYNDICAT DES PERSONNELS DU MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE SES OPÉRATEURS

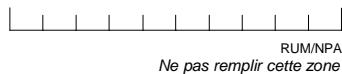
CFDT-Agriculture
Syndicat des Personnels du ministère de l'Agriculture

Administration centrale, DRAAF, DDT(M), DDETS-PP, Infoma, CNPF
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

Agence de services et de paiement (ASP)

Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)



En signant ce formulaire, vous autorisez :

- la CFDT-Agriculture à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Merci de joindre votre RIB

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

N° IBAN Identification internationale de votre compte bancaire

N° BIC Code international d'identification de votre banque

Syndicat CFDT créancier : **CFDT-Agriculture**
Ministère de l'Agriculture 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP

ICS : **FR88ZZZ254894**

Type de paiement : répétitif à périodicité mensuelle.

Fait à le / /

Signature :